



# Handicap : la direction académique répond

Les élèves en situation de handicap sont-ils tous accompagnés ? C'est la question posée par des parents et des enseignants.

Le point après la rentrée

« **Des recrutements sont réalisés tout au long de l'année** », assure la direction académique de la Manche, interrogée après les rassemblements organisés le mardi 3 octobre au sujet des Assistants d'élèves en situation de handicap (AESH). Mais sans donner de chiffres sur les postes à pourvoir ou les enfants actuellement sans accompagnants. « **Nous tenons compte des notifications qui nous arrivent également tout au long de l'année. Notre objectif est de garantir les meilleures conditions de scolarisation pour l'ensemble des élèves.** »

Des postulants et des réponses négatives

Selon la direction académique de la Manche, « **les besoins varient d'un secteur à l'autre mais nous anticipons les besoins tout au long de l'année. L'administration met aussi en avant des distances importantes à prendre en compte dans le travail d'affectation des candidats identifiés et les besoins d'encadrement** ».

Les moyens correspondent-ils aux besoins ?

Selon des enseignants manchois, les notifications de besoins accordées par la Maison départementale de l'autonomie (MDA) auraient augmenté de 26 %. La direction académique reconnaît que « **le département a vu ses moyens AESH augmenter sur les dernières années pour atteindre plus de 800 AESH.** Elle ajoute que les moyens mis en face **s'ajustent au plus près des besoins et doivent permettre d'accompagner l'augmentation croissante des notifications.** »

Postes en CDI et salaires au rendez-vous ?

Après une période de trois ans, les AESH peuvent désormais opter pour un CDI, « **pour capitaliser leur expérience et leurs savoir-faire**, assure la direction académique selon laquelle **plus de 55 % des AESH sont en CDI contre 20 % l'an passé** ».

Côté salaires, une revalorisation de 10 à 13 % de la rémunération des AESH a été mise en place à la rentrée. « **C'est +90 € nets par mois pour un AESH débutant et +100 € par mois pour un AESH avec 5 ans d'ancienneté**. La direction académique assure qu'entre août 2021 et janvier 2024, **la rémunération des AESH aura progressé de +26 % en moyenne, soit un peu plus de 200 € par mois**. »

Sébastien BRÊTEAU.